

NOTE : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU SAGE DU BASSIN DU LAY

Tous les ans, la communauté de communes Vie et Boulogne contribue financièrement à l'animation du SAGE du bassin versant du Lay, selon la clé de répartition suivante : 33% population légale (INSEE), 33% superficie incluse et 33% potentiel fiscal (DGF 2020).

Le projet de convention de participation financière au Syndicat Mixte du Bassin du Lay, pour le SAGE du Bassin du Lay, prévoit un montant de 339,10 euros au titre de l'année 2024. Ce montant reste inchangé depuis 2022. Cette convention n'est proposée qu'aux 3 collectivités qui n'adhèrent pas au syndicat mixte du Bassin du Lay, dans le cadre des actions sur les milieux aquatiques, à l'instar de la Roche Agglo et de la CC Pays de St Fulgent-Les Essarts.

La CLE, dont la composition a été renouvelée le 13 avril 2023 par arrêté préfectoral, ne comprend pas d'élus du territoire.

Le SAGE, approuvé en 2011, est en cours d'actualisation. Pour ce faire, la CLE a lancé plusieurs études dont une sur la pollution bactériologique en baie et une sur les volumes prélevables (HMUC).

Une petite partie des communes de Le Poiré sur Vie (secteur Beignon Basset), de La Genétouze et de Bellevigny est incluse dans ce bassin versant, comme l'illustre le plan ci-dessous :

Carte du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin du Lay

